

ORIENTATION APRÈS LA 3ème

ORIENTATION APRÈS LA 3ème

Le principe général

Après la 3^{ème}, l'orientation suit une organisation précise.

L'élève exprime ses choix, le collège donne un avis, puis un système attribue une place en fonction des résultats, des souhaits et des places disponibles.

Les voies possibles

Après la 3ème, plusieurs parcours sont possibles :

- 1) La seconde générale et technologique, pour poursuivre des études longues
- 2) La seconde professionnelle, pour apprendre un métier progressivement
- 3) Le CAP, pour une formation plus courte et concrète

Le rôle du conseil de classe

Le conseil de classe donne un avis sur le projet de l'élève.

Cet avis permet de vérifier que les choix sont cohérents avec ses résultats et ses capacités.

Les vœux

Les familles formulent plusieurs choix de formation et d'établissement.

Ces vœux sont classés par ordre de préférence.

L'ordre est très important : les demandes sont étudiées dans cet ordre.

L'affectation

Un système informatique attribue les places.

Il prend en compte :

- 1) les résultats scolaires
- 2) les choix formulés
- 3) certains critères (secteur, priorités, etc.)

Les places étant limitées, tous les élèves n'obtiennent pas forcément leur premier choix.

Les résultats scolaires

Les notes de toute l'année de 3ème comptent.

Toutes les matières sont prises en compte.

Le travail régulier est donc essentiel.

Le lycée de secteur

Chaque élève dépend d'un lycée en fonction de son domicile.
Ce lycée est prioritaire, notamment pour la voie générale et technologique.

Les situations particulières

Certaines situations sont étudiées avec attention :

- 1) élèves en difficulté
- 2) situations de santé
- 3) élèves nouvellement arrivés en France

Les formations particulières

Certaines formations demandent des démarches spécifiques et peuvent sélectionner les élèves selon leurs propres critères.

Le calendrier (Merci de respecter les dates qui figurent sur la fiche de dialogue)

- 1) Au printemps : formulation des vœux
- 2) En juin : décisions d'orientation
- 3) Fin juin : résultats d'affectation
- 4) Ensuite : inscriptions dans les établissements

À RETENIR

- 1) Les notes jouent un rôle central
- 2) L'ordre des vœux est très important
- 3) Il est conseillé de faire plusieurs choix
- 4) Le lycée de secteur reste une référence essentielle

EN RÉSUMÉ

L'orientation repose sur trois éléments :

- 1) le projet de l'élève
- 2) ses résultats
- 3) les places disponibles

L'objectif est d'accompagner chaque élève vers un parcours qui lui correspond.

LES 3 ÉTAPES IMPORTANTES

- 1) L'élève et sa famille font des vœux
- 2) Le conseil de classe donne un avis
- 3) Un logiciel national (AFFELNET) attribue les places

CONSEILS AUX FAMILLES

À éviter :

- 1) ne faire qu'un seul vœu
- 2) choisir sans réfléchir
- 3) ne pas tenir compte du niveau de l'élève

À privilégier :

- 1) plusieurs choix
- 2) un projet réfléchi
- 3) des solutions alternatives

CONCLUSION

L'orientation n'est pas une fin.
C'est une étape dans le parcours de votre enfant.

Nous sommes là pour vous accompagner à chaque moment.

LA CARTE SCOLAIRE ET LES DÉROGATIONS

La carte scolaire permet d'affecter un élève dans un établissement correspondant à son lieu de résidence. Cependant, chaque famille peut demander une dérogation pour inscrire son enfant dans un autre établissement.

Ces demandes sont acceptées uniquement dans la limite des places disponibles.

Si les demandes sont trop nombreuses, elles sont étudiées selon un ordre de priorité :

1. Les élèves en situation de handicap
2. Les élèves ayant un suivi médical à proximité de l'établissement demandé
3. Les élèves boursiers au mérite
4. Les élèves boursiers sociaux
5. Les élèves ayant un frère ou une sœur dans l'établissement
6. Les élèves habitant près de l'établissement demandé
7. Les élèves ayant un parcours scolaire particulier (notamment linguistique)

Plusieurs motifs peuvent être indiqués dans une même demande.

Dans certains secteurs où plusieurs établissements sont possibles, des critères peuvent être utilisés pour favoriser la mixité sociale, notamment en tenant compte des élèves boursiers.

Lien pour avoir le lycée de secteur de votre enfant

https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/carte_scolaire_des_colleges-lycees_publics_occitanie/

Bien cordialement
M. KALAMI